

Québec, le 30 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 février 2016, le député de Lac-Saint-Jean déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant le retrait du projet de loi n° 212, *Loi concernant la Ville de Saguenay*. Le principal motif invoqué par les pétitionnaires est l'absence de consultation des citoyens en ce qui a trait, notamment, à la diminution du nombre de conseillers municipaux prévue par ce projet de loi.

D'entrée de jeu, la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ne prévoit aucune obligation en matière de consultation lors d'une modification au nombre d'élus municipaux. Je tiens toutefois à vous informer que nous prenons bonne note des préoccupations exprimées à l'égard du contenu du projet de loi n° 212 dans la pétition.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


MARTIN COITEUX